

M. Cassidy: Monsieur le Président, la ministre sait certainement que c'est la pagaille. Ce qui est en train de se dérouler actuellement aurait dû se produire vers la fin d'octobre, ce qui aurait permis aux Canadiens d'examiner cet accord.

[Français]

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question supplémentaire au ministre est la suivante: Le ministre de l'Agriculture du Québec indique que le Québec retirera son appui à l'accord commercial avec les États-Unis si les intérêts des cultivateurs du Québec ne sont pas reconnus dans le texte final de l'Entente, et spécifiquement que le Québec insiste que le pouvoir d'imposer des quotas sur les produits agricoles en vertu du GATT soit retenu et spécifiquement dans l'entente commerciale avec les Américains.

Est-ce que les demandes des Québécois, des cultivateurs du Québec, sont dans l'Entente? Ou est-ce un autre exemple d'une industrie canadienne qui est ignorée par le gouvernement Canadien?

L'hon. Pierre Blais (ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon collègue d'Ottawa-Centre avait pris la peine de vérifier les déclarations que j'ai faites moi-même aux producteurs agricoles du Québec la semaine dernière... j'ai réaffirmé aux producteurs que leurs intérêts seraient protégés, notamment en ce qui concerne l'application du GATT et des différents articles qui s'y appliquent.

Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer les membres du Nouveau parti démocratique qui ont eu le coeur et le courage de dire la vérité aux producteurs agricoles du Québec. Quand vous aurez le temps de le faire, vous le ferez, et je n'aurai aucune crainte à vous affronter sur n'importe quelle tribune à cet effet-là, chers amis!

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

LA VENTE DE TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL—ON DEMANDE D'INSTAURER UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je pose ma question au vice-premier ministre. Il s'agit de la vente de terres par la Société immobilière du Canada à Mirabel. J'ai en mains copie de documents accompagnant une poursuite judiciaire et datés du 2 septembre 1987. L'affaire n'est pas encore devant les tribunaux et je crois donc qu'en vertu des règles applicables à la procédure judiciaire, je suis libre de soulever la question. La poursuite est intentée par un propriétaire foncier exproprié, M. Gérard Poirier de Mirabel, contre la compagnie 2434-3972 Québec Inc., la Société immobilière du Canada et d'autres; le plaignant affirme qu'on l'a forcé à renoncer à son droit de racheter sa propre propriété.

Étant donné que cet incident est le deuxième en deux mois mettant en cause les pratiques de la Société immobilière du

Canada, laquelle est une société d'État dirigée par un parent du député de Joliette et ancien ministre des Travaux publics (M. LaSalle), est-ce que le vice-premier ministre va faire ce qui s'impose et charger une commission royale de faire enquête sur les activités de la Société immobilière du Canada et particulièrement sur la vente de terres à Mirabel?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du Solliciteur général, je voudrais répondre à la question du député qui a en sa possession copie, certifiée conforme, je suppose, des délibérations d'un tribunal. Je crois savoir que l'affaire est devant les tribunaux, et je m'abstiendrai donc de tout commentaire à ce sujet. Comme l'a dit le chef du député, je ne voudrais pas préjuger de l'affaire en faisant un commentaire quelconque, que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur.

La GRC a également fait savoir qu'elle effectue une enquête sur cette affaire. Par conséquent, pour reprendre les propres termes du chef du député, je voudrais mettre le député en garde contre toute tentative de soulever les détails de l'affaire et de faire quoi que ce soit qui puisse nuire à une enquête en cours.

M. Boudria: Monsieur le Président, le ministre semble maintenant confirmer qu'une enquête de la GRC est en cours, ce qui ne nous avait pas encore été dit officiellement.

[Français]

MIRABEL—ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND FAIRE POUR REDRESSER LA SITUATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma question supplémentaire concerne également la Société immobilière du Canada à Mirabel. J'ai en main un autre document, lequel est une promesse ou une offre d'achat entre 2434-3972 Québec Inc. et M. Gérard Poirier, dans lequel M. Poirier dit qu'il a été forcé et qu'il lui a été demandé comme condition de garder son offre de vente envers cette compagnie numérotée, secrète, pendant un bon bout de temps. Compte tenu du fait qu'il y a à peine deux mois, les médias soulevaient une autre transaction qu'on pourrait appeler louche—je pense—impliquant la Société immobilière du Canada à Mirabel, qu'est-ce que le vice-premier ministre entend faire pour mettre fin à ce genre de scandale qui est une plaie pour son gouvernement? Que va-t-il faire pour redresser cette situation inéquitable?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait peut-être relire le *hansard* du 30 novembre 1984, page 770, où son chef a parlé du:

... rétablissement du principe de la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire? Il fut un temps où ce principe était mis en pratique à la Chambre, et je pense qu'il devrait être maintenu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez reconnu qu'une enquête est en cours.